

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10/04/2018

Présents : Madame VERSEPUY Sandrine - COLLIN Isabelle - GIL BLANCO Carmen
Messieurs BERAUD Noel, CHARBONNEL Pascal, GOMICHO Michel,

Excusés : OTTOZ BRAJON Muriel (pouvoir donné à GOMICHO Michel) - GERAULT Alexandre
(pouvoir donné à CHARBONNEL Pascal) - COLLARDEAU Laurent (pouvoir donné à BERAUD Noël)

Absent SIMON Michel

Secrétaire : CHARBONNEL Pascal

Le compte rendu du conseil municipal en date du 06/03/2018 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

BUDGET PRIMITIF 2018 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	414 213.85€
Recettes	414 213.85 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	153 400.00 €
Recettes	153 400.00 €

Le Budget primitif 2018 est **adopté à l'unanimité**

Les principaux travaux sur la commune :

- Suite de la révision du PLU qui a débuté au deuxième semestre 2017
- 2^e tranche de travaux pour la mise en conformité Ad'Ap des bâtiments communaux
- Travaux de voirie sur le chemin de la Garde : changement de canalisation des eaux pluviales
- Viabilisation de la parcelle communale située rue du château d'eau (promesse de vente signée)
- Réfection de caniveaux dans le centre bourg

DELIBERATIONS DIVERSES :

- **Obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal :**
Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune, il a été institué à compter du 15 avril 2018 le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme
Adopté à l'unanimité

- **Institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal :**

La collectivité doit veiller à la sauvegarde de son patrimoine architectural. Les autorisations préalables pour le ravalement de façade permettent de maintenir une bonne intégration paysagère des travaux. Il a été institué à compter du 15 avril 2018 la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

- **Vote des taux TH – TFB – TFnB pour l'année 2018**

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2017 des 3 taxes pour l'année 2018, à savoir :
TH : 6.00 % - TFB : 9.50 % - TFnB : 52.50 %.

Adopté à l'unanimité

- **Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges transférées concernant le transfert de la compétence « voirie » (CLET)**

Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité le jeudi 8/03/2018 par les membres de la CLECT. Il est demandé à chaque commune adhérente de délibérer sur ce rapport.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur PLU : Lecture par M. le Maire des axes d'applications retenus pour le PADD

La séance est levée.